Politiques :

* Cette résidence ne peut être louée qu’à des fins de villégiature. Elle ne peut être sous-louée par le locataire à une tierce personne.
* Le locateur ne peut être tenu responsable de tout accident, blessure ou maladie résultant de la faute du locataire ou de ses visiteurs.
* Le locateur ne peut être tenu responsable du vol ou de la perte des biens du locataire ou de ses invités.
* Dans le cas où le séjour devrait être interrompu à cause d’un problème à l’immeuble (eau, électricité, etc.), la responsabilité du locateur se limite au coût de la location. Les jours non utilisés seraient alors remboursés mais aucun dédommagement additionnel ne serait accordé.
* Le locataire doit aviser le locateur de tout bris ou dommage causé durant son séjour.
* Le locataire est responsable des dommages matériels survenus dans ou sur l’immeuble, incluant le terrain et les équipements extérieur, pendant la période de location.
* Le locataire est tenu responsable des actions de toute autre personne se trouvant sur les lieux loués.
* Le locataire s’engage à respecter les lieux loués. Les meubles et les objets doivent être utilisés avec soin et uniquement pour l’usage auquel ils sont destinés.
* Le locataire s’engage à respecter les espaces des voisins, s’en tenir à un niveau de bruit raisonnable et ce tant à l’intérieur qu’à l’extérieur.
* Le nombre de personne autorisé (4 personnes) ne peut être dépassé en aucun temps.
* Les animaux ne sont pas admis.
* Il est interdit de fumer à l’intérieur.
* L’acompte de 30% versé pour la réservation est non-remboursable.
* Le solde doit être acquitté environ une semaine avant votre arrivée.